

## DELIBERATIONS

Délibération n°2021/PMA00148.

### DELIBERATION-CADRE RELATIVE A L'ECO-TRANSITION DU TERRITOIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 17 décembre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du CD2E, Base du 11/19, rue Léon Blum à LOOS-EN-GOHELLE.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8\*) : 12**

**Nombre de votants : 12**

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 2
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0

**Membres titulaires présents :** Bernard Baude; Alain Bavay; Bernard Czerwinski; Michel Dagbert; Olivier Gacquerre; Ludovic Idziak; Emmanuelle Leveugle; Sylvain Robert; Jean-Pascal Scalone; Alain Szabo.

**Membres titulaires représentés par leur suppléant :** Christian Champré suppléé par Sébastien Messent ; David Thellier suppléé par Corinne Laversin.

**Membres titulaires ayant donné procuration : 0**

*\*La Loi du 10 novembre 2021, relative à la vigilance sanitaire, prévoit que sont de nouveau en vigueur, à compter du 10 novembre 2021, jusqu'au 31 juillet 2022 les mesures suivantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération n°2019/PMA0097 du 7 octobre 2019 relative à la définition d'un schéma stratégique de la Turbine de l'éco-transition et sa mise en œuvre ;

Monsieur le Président invite à considérer ce qui suit :

### **Contexte**

#### **La démarche de Turbine de l'éco-transition**

Le Pôle métropolitain de l'Artois a affirmé à plusieurs reprises depuis sa création son engagement pour une transition énergétique juste, solidaire et porteuse d'opportunités sur le territoire.

- Une transition énergétique pour contribuer à la lutte contre le changement climatique dans la perspective du respect des accords de Paris.
- Juste et solidaire, pour en faire un levier de réduction des inégalités et d'amélioration du pouvoir d'achat et de la santé de tous.

- **Porteuse d'opportunités, pour en faire un levier de développement du territoire grâce aux emplois des filières de la transition (rénovation thermique, économie circulaire, énergies renouvelables...) et du renouvellement de la citoyenneté.**

Cet engagement s'est notamment traduit par l'organisation d'un Forum énergie dès 2017, animé par l'association Euralens, qui a permis au PMA d'être reconnu « territoire démonstrateur Rev3 » en 2018 et de formaliser un partenariat triennuel avec l'Ademe.

Confortés dans la mobilisation du territoire, les élus du Pôle métropolitain de l'Artois se sont engagés en 2018 dans la démarche de Turbine de l'éco-transition, prenant acte :

- De la multiplicité des initiatives pilotes et acteurs mobilisés sur le territoire.
- De la nécessité de changer d'échelle pour répondre à la situation d'urgence climatique et sociale : la juxtaposition des efforts d'acteurs moteurs n'est plus suffisante, c'est tout le territoire qui doit engager sa transition.

**La Turbine de l'éco-transition vise ainsi à massifier une transition écologique juste, solidaire et porteuse d'opportunités, pour faire du territoire un démonstrateur européen de résilience.**

Grâce au soutien de la Région des Hauts-de-France, le PMA a pu être accompagné entre septembre 2020 et juillet 2021 par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du « cycle de travail de la Turbine de l'éco-transition » composé de :

- Un diagnostic territorial : 50 entretiens, 3 ateliers de maquettage
- 1 séminaire de lancement
- 38 ateliers thématiques en ligne
- 2 jours d'Agora de l'éco-transition, les 30 juin et 1er juillet 2021

Ce cycle a été enrichi des contributions réalisées dans le cadre du Forum Euralens « Quel modèle de développement pour le territoire ? » engagé en mars 2020 dans le cadre des réflexions sur la coopération en matière de développement économique à l'échelle métropolitaine.

En tout, 250 contributeurs se sont mobilisés dans le cadre de ces démarches et ont réfléchi ensemble à imaginer cette "Turbine", qui désigne un écosystème où tous les acteurs et toutes les structures peuvent prendre leur place pour accélérer ensemble l'éco-transition de notre territoire.

Les étapes et conclusions de ce cycle de travail sont présentées dans le livret en annexe de cette délibération.

#### ***Les recommandations du cycle de travail de la Turbine de l'éco-transition***

Le cycle de travail de la Turbine de l'éco-transition a abouti à des recommandations en premier lieu en matière d'animation, de gouvernance et d'accompagnement de projet pour massifier la transition du territoire :

- Le besoin d'accompagnement de projets, à toutes les échelles. La Turbine a vocation à faire émerger, à aider et à porter l'ambition des projets du territoire.
- Le besoin de renforcer les espaces de coopération sur le territoire : la Turbine doit être un espace de coopération pour mettre en relation et rassembler des acteurs plus diversifiés et en plus grand nombre.
- La nécessité de fixer des caps politiques ambitieux en matière de transition écologique.

Il formule ainsi des recommandations pour mobiliser un écosystème territorial au service de la transition, (collectivités, entreprises, ingénieries, associations, citoyens...) la Turbine de l'éco-transition étant le résultat de l'agencement de l'ensemble des acteurs mobilisés.

Les échanges du cycle de travail ont également permis de formuler des propositions stratégiques prioritaires, qui représentent des ambitions à moyen et long termes pour massifier la transition du territoire.

## **Visions croisées du territoire en 2038 (soit l'équivalent des quatre mandats municipaux)**

### **Axe 1 - Les transitions dans le quotidien des habitants**

Objectif 1 - Organiser la mobilité durable sur le territoire : vivre sans voiture

Objectif 2 - Intensifier la rénovation du parc immobilier et bâti existant

Objectif 3 - Minimiser l'impact des nouvelles constructions

Objectif 4 - Organiser la solidarité et l'insertion dans la vie locale

### **Axe 2 - Les transitions qui façonnent le territoire**

Objectif 5 - Renaturer massivement

Objectif 6 - Préserver les ressources

Objectif 7 - Désartificialiser et dépolluer

### **Axe 3 - Les transitions des moteurs du territoire**

Objectif 8 - Produire et consommer local

Objectif 9 - Structurer des filières de la transition et organiser la transition des filières

Objectif 10 - Décarboner les secteurs industriels, agricole et tertiaire

Le PMA est actuellement à une étape charnière de son développement :

- Un deuxième mandat d'élus a été installé en octobre 2021.
- Il s'est engagé par sa délibération du 9 juillet 2021 à intégrer l'association Euralens, ses équipes et l'ensemble de ses missions.

Le cycle de travail de la Turbine de l'éco-transition a décrit les conditions dans lesquelles l'écosystème territorial pourrait réussir sa transition, grâce à la mobilisation de tous les acteurs.

Dans ce contexte, le Pôle métropolitain de l'Artois se propose de prendre sa part dans cet écosystème :

- En prenant à son compte les recommandations de la Turbine de l'éco-transition dans son fonctionnement et dans la réalisation de ses missions à l'aune de l'intégration de l'association Euralens.
- En devenant garant et animateur de cette dynamique sur le moyen et long terme.
- En invitant les acteurs du territoire à se saisir des recommandations du cycle de travail de la Turbine de l'éco-transition pour les intégrer dans leurs propres feuilles de routes.

## **Mettre en œuvre la Turbine de l'éco-transition – les contributions du PMA**

### **1. Porter une ambition politique forte en matière écologique**

Fort de la mobilisation des acteurs autour de la Turbine de l'éco-transition, les élus du Pôle métropolitain de l'Artois souhaitent aujourd'hui réaffirmer leur engagement pour une transition écologique juste, solidaire et porteuse d'opportunités :

- En reconnaissant l'urgence à agir face au changement climatique, pour ne plus contribuer à sa progression et pour s'adapter à ses effets déjà inévitables.
- En prenant acte de l'existence de limites planétaires (changement climatique, érosion de la biodiversité, utilisation des sols...) dont l'équilibre est remis en cause par les pressions de l'activité humaine, et de l'impératif associé de prendre soin des espaces et ressources naturelles du territoire.
- En réaffirmant l'existence d'un socle « plancher » de valeurs sociales qui ne peut être compromis (santé, équité sociale, emploi...) mais surtout la volonté de faire de la transition écologique la clé de voute du modèle de développement du territoire.

- **En conjuguant ces impératifs au travers de l'éco-transition en s'appuyant sur des principes de coopération et la gouvernance partagée, qui doivent être les leviers de ce nouveau modèle de développement.**

Ce cadre doit servir de référence à l'ensemble des actions du PMA.

## **2. Réorienter les ressources et formats de travail d'Euralens et du PMA pour mettre en œuvre la Turbine de l'éco-transition**

Il est proposé de rediriger les ressources (équipes, partenariats et formats de travail) du PMA « augmenté » des équipes et moyens de l'association Euralens pour répondre aux besoins et ambitions exprimés dans le cadre du cycle de travail de « Turbine de l'éco-transition », de la manière suivante :

- **Mobiliser l'ensemble de la gouvernance du PMA pour en faire un lieu de formulation et de portage d'ambitions en matière de transition écologique à l'échelle métropolitaine, en renforçant ses espaces d'échanges entre élus et société civile, grâce à l'articulation entre le Comité syndical, le Grand Forum et à terme, avec la Conférence des maires.**
- **Mobiliser l'ensemble de ses formats d'animation, (comités techniques, rencontres du Forum...) pour en faire des lieux de mise en réseau, de pédagogie et de sensibilisation, et de formulations de positions communes à destination de ceux qui font les politiques publiques, des maîtres d'œuvres de projets de transition, des structures d'accompagnement et des habitants du territoire.**
- **Mobiliser l'ensemble de ses formats d'accompagnement de projet pour valoriser, accompagner voire porter les projets de transition à toutes les échelles :**
  - Orienter le Label Euralens comme outil d'accélération de l'éco-transition
  - Porter les ambitions des projets territoriaux grâce aux commissions d'élus, aux comités techniques, au Cercle de qualité
  - Mobiliser l'ensemble des formats pour le portage des projets intermédiaires
  - Développer un accompagnement pour simplifier les petites initiatives au travers des rencontres du Forum, du futur Parc d'innovation et des missions de relai d'information des équipes du PMA.
- **Créer une nouvelle logique d'action : celle de « garant des ambitions », pour maintenir le niveau d'ambition exprimé au cours du cycle de travail de la Turbine de l'éco-transition au fil du temps et tenir les acteurs du territoire responsables de leurs actions au regard des enjeux de la transition écologique. Cette logique d'action pourra s'appuyer sur les commissions thématiques d'élus, la société civile réunie au sein du Grand Forum, et l'expertise réunie au sein du Cercle de qualité et du processus d'instruction du Label, ou encore lors de la formulation d'avis réglementaires concernant le territoire.**
- **Structurer un observatoire des transitions s'appuyant sur les ingénieries du territoire, pour capitaliser sur les données produites au sein des différentes instances et rendre visible la trajectoire du territoire en matière de transition écologique.**
- **Poursuivre et amplifier la mobilisation de la communauté d'acteurs constituée lors du cycle de travail de la Turbine de l'éco-transition, grâce à des outils numériques et des rencontres régulières, notamment en les invitant à venir rejoindre le Grand Forum.**

## **3. Engager des chantiers structurants pour la massification de la transition sur le territoire**

Parmi les recommandations thématiques et les possibilités d'actions identifiées, qui ont vocation à être mises en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire, le Pôle métropolitain de l'Artois pourra porter à son niveau des chantiers structurants, pour lesquels l'échelle métropolitaine permet un effet de massification dans une logique de subsidiarité. Ont notamment été identifiés les axes suivants :

- **Renaturer massivement le territoire, en faisant de la Chaîne des Parcs le socle d'une action métropolitaine pour la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.**

- **Développer des mobilités plus durables,**
  - en poursuivant la mise en œuvre et le développement du schéma cyclable de la Chaîne des Parcs ;
  - en soutenant les réseaux d'acteurs de la mobilité durable ;
  - en portant la réalisation d'un « schéma directeur du développement du fluvial à l'échelle du PMA », pour faire du territoire un « Hub fluvial ».
- **Soutenir un aménagement du territoire moins consommateur d'espace,**
  - en accompagnant la mise en œuvre du « zéro artificialisation nette » dans l'aménagement du territoire ;
  - en accompagnant la reconversion des friches actuelles et futures.
- **Maîtriser la production et la consommation énergétique,**
  - en développant les énergies renouvelables, en soutenant les opérations de solarisation des toitures publiques du territoire, via le soutien au développement du gaz de mine dans le chauffage des cités minières, et en étudiant l'opportunité du développement de l'hydrogène vert et de la méthanisation sur le territoire ;
  - en soutenant la rénovation du patrimoine des collectivités du territoire ;
  - en mobilisant les acteurs industriels pour la transition.
- **Soutenir le développement des opportunités de la transition, en portant des actions de valorisation et de sensibilisation au métiers et formations de l'éco-transition sur le territoire.**

Ces axes se concrétiseront dès 2022 notamment par :

- L'invitation des 250 contributeurs au Grand Forum et la formalisation d'une programmation de groupes de travail et d'espaces de coopération à destination des acteurs du territoire mobilisés pour l'éco-transition ;
- Le recrutement d'un chargé de mission « Chaîne des parcs » ;
- La mise en œuvre d'une action métropolitaine de solarisation des toitures des bâtiments publics ;
- La mise en œuvre d'une action métropolitaine de développement des mobilités actives autour de la Chaîne des Parcs ;
- La préfiguration d'une action visant à faire de la Chaîne des Parcs le socle d'une stratégie métropolitaine en matière de biodiversité et d'adaptation au changement climatique ;
- L'élaboration d'un schéma stratégique visant à faire du PMA un « Hub Fluvial »
- Des actions de recherche de co-financements et de partenariats pour être à la hauteur des attentes du territoire.

### **Une première étape vers le renouvellement du projet métropolitain**

Un « projet métropolitain » a été élaboré à l'occasion de la création du PMA en 2016. Ce projet a vocation à être actualisé pour prendre en compte :

- Les attentes du comité syndical renouvelé après les instances électorales de 2020 et 2021
- Les acquis de 4 premières années d'existence du PMA
- L'intégration des missions de l'association Euralens au sein du PMA

L'adoption en juillet 2021 d'orientations communes aux CRTE des trois EPCI membres du PMA a constitué une première étape de l'actualisation du projet de territoire.

La matière réunie à l'occasion des travaux de la Turbine de l'éco-transition constitue une source d'inspiration à intégrer dans cette démarche, aux côtés des orientations stratégiques impulsées dans d'autres cadres (ERBM, mobilité électrique, liaisons avec la métropole lilloise, travaux des commissions, les projets de territoire des agglomérations membres du Pôle métropolitain de l'Artois, les priorités du Conseil départemental...).

\*\*\*

**Monsieur Olivier Gacquerre** intervient pour souligner le caractère très structurant de ce sujet. Il regrette que plus d'élus ne soient pas présents pour en débattre. Il constate la difficulté qu'il y a à mobiliser les maires sur le double niveau, intercommunal et PMA. Comment éviter qu'il y ait un sentiment des maires d'une certaine dépossession et faire appréhender le principe de subsidiarité.

La CAHC vient d'adopter un projet de territoire écologique. La CALL a engagé l'actualisation du sien dans une orientation proche. La CABBALR mène actuellement également ce travail. Comment articuler concrètement ces réflexions menées au niveau intercommunal (mais aussi communal) avec tout ce travail conduit à l'échelle PMA.

L'utilité et la qualité du travail mené à l'échelle du PMA n'est plus une question. Mais il y a un besoin désormais de clarifier et de simplifier cette imbrication d'échelles pour emporter l'adhésion d'un plus grand nombre d'élus locaux.

Le PMA doit-il se positionner comme pôle de ressources structurant, comme simple guichet de demandes de subvention, comme agitateur d'idées et animateur d'un écosystème d'acteurs ou tout cela à la fois ? Doit-il se concentrer sur quelques sujets structurants et, dans ce cas, être doté des moyens et compétences concernés ? Plusieurs exemples : innovation, fluvial, Chaîne des parcs, data.

Olivier Gacquerre propose de considérer cette délibération-cadre comme un chapeau général. Dans ce cadre, chacune des commissions thématiques du PMA pourrait être mise à contribution pour proposer ce qui pourrait relever de l'éco-transition dans son domaine et identifier où positionner le curseur d'intervention des différentes échelles d'intervention (commune / EPCI / PMA).

**Monsieur Sébastien Messent** témoigne de la difficulté pour les maires de s'y retrouver parfois entre les différents niveaux d'intervention (PMA, SCOT, aggro, AULA, etc.) avec souvent l'impression de doublons. Sur le fluvial, l'organisation de l'action au niveau du PMA favoriserait une vraie clarification.

**Monsieur Bernard Baude** propose d'élargir l'approche proposée par cette délibération en affichant sa dimension sociale et citoyenne. L'écologie n'a de sens que si elle est au service de l'humain.

**Monsieur Bernard Czerwinski** relève le caractère complexe de la subsidiarité. La subsidiarité, ce n'est pas faire à la place, c'est faire ensemble plus ou mieux. S'agissant de l'éco-transition, les projets de territoire des EPCI doivent fonctionner en « poupées gigognes » avec la réflexion au niveau PMA. S'agissant du projet de territoire écologique adopté récemment par la CAHC, Bernard Czerwinski précise qu'il englobe bien les dimensions sociales et place l'humain au cœur de l'action.

**Monsieur le Président** remercie l'assemblée pour la richesse de cet échange. Il retient l'idée

- d'un travail à mener dans les commissions thématiques d'élus du PMA, pour calibrer le niveau d'intervention du PMA,
- puis d'une mise en commun, au niveau de la Commission transversale « éco-transition » et de l'Exécutif du PMA, pour arbitrage
- et porté à connaissance de l'ensemble des élus et des maires.

Il appelle à ce que le PMA demeure cependant une structure légère pour conserver l'agilité, la réactivité, la souplesse qui lui sont reconnues.

**Monsieur le Président** conclut en invitant les élus intéressés à noter les 3 séances programmées de la Commission éco-transition : les 31 mars, 7 juillet et 1er décembre 2022.

**EN RAPPELANT** que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité**

**DECIDE**

- **De réaffirmer son engagement pour une transition écologique juste, solidaire et porteuse d'opportunités, résumée sous le terme « d'éco-transition », et pour l'appliquer de manière transversale à l'ensemble de ses actions et décisions ;**
- **De mobiliser l'ensemble des moyens du Pôle métropolitain de l'Artois dans l'ambition présentée ce jour ;**
- **Solliciter les co-financements et partenariats nécessaires à la mise en œuvre de cette ambition.**

Fait à Lens le 17 décembre 2021

Le Président,

